

## DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Réunion du 05 juin 2026

---

### B 2026 – 30 : Avenant à la convention de mise à disposition du commandant Nicolas DUFOUR-FATISSON à l'ENSOSP

---

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 01 juin 2026 à l'initiative de son président, s'est réuni le vendredi 05 juin 2026, au Conseil Départemental sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Francis Pecquenard, M. Marc Guerrini.

Membres excusés :

Mme Sylvie Honneur-Bûcher.

Pouvoir(s) :

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1311-1, L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55 ;

Vu la délibération n° CA 2024-08 du 15 février 2024 donnant délégation au bureau pour « Adopter et modifier les conventions avec les partenaires du SDIS autres que le CD 28 et l'Union départementale. » ;

Vu la délibération n° CA 2023-27 du 23 juin 2023 autorisant la signature de la convention de mise à disposition de Nicolas DUFOUR-FATISSON auprès l'ENSOSP ;

Vu la demande de l'intéressé de renouveler sa mise à disposition pour une nouvelle période de 3 ans et l'avis favorable de l'ENSOSP ;

Considérant les éléments ci-dessus,

\*\*\*

**Le Bureau du CASDIS, après en avoir délibéré, autorise le président ou son représentant à signer l'avenant de la convention renouvelant la mise à disposition de l'ENSOSP du commandant Nicolas DUFOUR-FATISSON pour la période du 15 août 2026 au 14 août 2029, ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

**Pour : unanimité**

**Contre : /**

**Abstention : /**